

N° D_09_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de
compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de
compétences des communes

Objet : Autorisation signature devis achat
plaques noms de rues et chemins et
plaques numéros

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13 février 2024

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 21 heures 00, le
Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique
RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL,
Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Sophie LEMOINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération N°
D_34_2023 en date du 15 novembre 2023 concernant la dénomination
des voies et places communales et adressage.

Il explique ensuite qu'il est nécessaire de procéder à l'achat des plaques
de chemins et de rues ainsi que des poteaux, brides et obturateurs
permettant leur pose, et à l'achat des plaques de numéros.

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL Prozon située 9 rue
Gyptis 13006 MARSEILLE pour un montant HT de 6039,27 € soit
7247,11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité
des membres présents:

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL
Prozon située 9 rue Gyptis 13006 MARSEILLE pour un montant
HT de 6039,27 € soit 7247,11 € TTC.
- d'INSCRIRE les crédits correspondants en investissement au
budget
- de CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures et
de signer tous les documents nécessaires à l'application de la
présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la
transmission en Préfecture et de la publication le 23 février 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 23 février 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_09_2024-DE